

ToR 11 – ÉCHANTILLON DE PROJETS NOVATEURS ET REUSSIS OU D'ETUDES DE CAS QUI ONT FAIT LEURS PREUVES AU NIVEAU SCOLAIRE, LOCAL, REGIONAL OU NATIONAL

Les quatre études de cas du ToR 11 se situent dans un contexte français spécifique, qui se caractérise à la fois par

- un basculement de la politique éducative nationale vers l'option néo-libérale répressive plutôt que préventive, tendant à rejeter la responsabilité des problèmes sur les acteurs sociaux, l'école, la famille, etc. ;
- la continuité de la politique territoriale liée à la décentralisation qui renforce des contre-pouvoirs dans les instances constituées par les élus des conseils régionaux, généraux (les départements) et municipaux, plutôt majoritairement aux mains de l'opposition.

Sur le premier point, comme le remarque Cécile Carra, dans l'étude de cas sur la lutte anti-violence dans les écoles primaires du département du Nord, « la sanction – négative – se trouve affichée comme une nécessité pour lutter contre les violences en milieu scolaire » et « s'inscrit dans une politique ministérielle nettement publicisée ».

La continuité de la politique territoriale est, elle, bien illustrée par l'étude de cas sur le dispositif visant à prévenir le décrochage dans les collèges du département du Pas-de-Calais (Lemoine, Guigue, Tillard).

Dans le Tor 11, les neuf thèmes précédents sont abordés sous l'angle des critères de mise en œuvre des politiques ministérielles ou d'alternatives qui paraissent plus adaptées par ceux qui se retrouvent au contact des élèves et de leurs familles, dans le même environnement local. Elles développent comment, face aux problèmes qu'ils affrontent, les établissements scolaires et les enseignants utilisent les stratégies d'aide que les autorités nationales, régionales ou locales leur proposent et comment ils en choisissent eux-mêmes d'autres.

Chaque étude de cas est rédigée par un(e) ou des spécialistes de la question et illustre directement un thème ou d'autres qui y sont liés. Mais elle recoupe aussi indirectement les autres, car les problèmes posés par l'insertion sociale des jeunes sont interdépendants comme nous l'avons vu tout au long de ce rapport.

Ainsi, la première étude de cas (Lemoine, Guigue, Tillard), consacrée à l'insertion sociale des jeunes « décrocheurs » ou en voie de l'être dans les collèges d'un département, reprend les thèmes 1 (décrocheurs), 7 (jeunes en voie de l'être), 5 (aide aux établissements et aux enseignants concernés) et elle recoupe les thèmes 2, parce que les jeunes sur la pente du décrochage se retrouvent dans des établissements touchés par d'autres facteurs d'exclusion, 3, parce qu'ils sont majoritairement dans des établissements de zones socio-économiques défavorisées, 4 et 9, parce que ces zones elles-mêmes sont des lieux de résidence des populations issues de l'immigration ou de minorités, 6, parce que la carte géographique de ces zones recoupe celle des établissements scolaires sujets à des incidents violents (cf. ToR 3, 1).

La deuxième étude de cas (Reuter) est centrée sur la lutte contre l'échec scolaire dans un établissement primaire, maternelle et élémentaire, situé en REP (Réseau d'éducation prioritaire), donc une zone socio-économiquement défavorisée (ToR 3). Son intérêt principal est de montrer comment une équipe d'établissement, unie par un même idéal et se cooptant par rapport à des choix pédagogiques qui orientent son action tant vis-à-vis des élèves que de ses partenaires externes, familles, élus, autorités scolaires et autres, peut résoudre les problèmes abordés dans les différents thèmes par rapport à des populations scolaires considérées comme difficiles, quel que soit le critère retenu.

La troisième étude de cas (Padoani David) est également centrée sur la mise en œuvre d'une stratégie s'adressant aux zones socio-économiquement défavorisées (ToR 3). Elle illustre une politique nationale visant à tirer vers le haut des lycées de ZEP/REP qui concluent une convention avec des « grandes écoles », en faisant bénéficier leurs élèves « méritants », ceux choisis pour leurs meilleurs résultats scolaires, de la formation d'élite caractérisant les établissements d'enseignement supérieur « d'excellence ». Ici, les mesures ministérielles ont entériné les initiatives prises par deux « grandes écoles » parisiennes, l'Institut d'Etudes Politiques (IEP), ex « Sciences Po. », et l'Ecole Supérieure de Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC). L'évaluation du fonctionnement du dispositif montre à la fois ses retombées sur les élèves et sur l'ensemble de l'établissement secondaire et l'intérêt qu'il y aurait à s'inspirer de cette politique pour l'ensemble des autres élèves en difficulté ou peu motivés.

La quatrième étude de cas (Carra) est centrée sur les stratégies des établissements et des enseignants des écoles primaires d'un département face à la violence (ToR 6), mais elle illustre aussi le rôle décisif de l'équipe d'établissement sur l'efficacité des solutions

apportées. En effet, elle vise explicitement à « mettre à jour comment les enseignants investissent - ou pas - les dispositifs institutionnels existants d'une part, et, d'autre part, le poids et le rôle des préconisations institutionnelles sur les pratiques professionnelles ».